

vait feu Son Altesse Royale durant son séjour parmi nous, elle n'était pas, j'en suis sûr, en état de déployer une activité aussi grande qu'elle le désirait dans l'exercice de ses hautes fonctions, et nous avons, d'un autre côté, tous compris la grande anxiété que dut lui causer la présente guerre durant la dernière année qu'elle a résidé en Canada; mais ses actes ont toujours été inspirés par un dévouement sans borne et par un ardent désir de faire tout ce qui était possible pour le bien-être et l'avancement de son pays d'adoption.

Je me joins donc à mon honorable ami pour assurer Son Altesse Royale le duc de Connaught, au nom de ceux qui siègent sur ce côté-ci de la Chambre (la gauche), pour déclarer que le peuple du Canada n'oubliera jamais feu Son Altesse Royale, et nous désiroms tous que le présent témoignage de sympathie soit une consolation pour lui et sa famille.

L'EX-GREFFIER DU SENAT.

L'ordre du jour étant appelé—

L'honorable M. BOSTOCK: Je crois de voir attirer l'attention de mon honorable ami, le ministre dirigeant, sur un article de la loi du Service civil, qui se lit comme suit:

Les sous-chefs de département seront nommés par le Gouverneur en conseil et resteront en charge durant son bon plaisir; mais chaque fois que ce plaisir sera exercé dans le sens de la déstitution d'un sous-chef de département, un exposé des raisons qui l'auront motivée sera soumis aux deux Chambres du Parlement dans les quinze premiers jours de la session alors suivante.

Mon honorable ami, je le présume, sait que la loi amendée du service civil de 1908 place le greffier du Sénat au même rang que le sous-chef d'un ministère. Or, mon honorable ami, sous le régime de la loi que je viens de citer, n'est-il pas tenu de donner à la Chambre des explications sur le présent cas? Bien que la loi dise: "Dans les quinze premiers jours de la session alors suivante", j'ai cru, vu que la Chambre est maintenant en session, que mon honorable ami pourrait, dès aujourd'hui, nous donner ces explications.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Mon honorable ami veut-il que des documents concernant cette affaire soient produits?

L'honorable M. BOSTOCK: J'ai simplement demandé des explications.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Je me renseignerai sur les faits et je procu-

L'honorable M. BOSTOCK.

rerai le plus tôt possible les renseignements que mon honorable ami me demande.

L'honorable M. CLORAN: Le 15 mai ou demain?

L'honorable M. BOSTOCK: Puis-je me permettre de déclarer à la Chambre que le départ de l'ex-greffier est considéré par nous de la gauche comme une perte et que celle-ci apprécie à leur juste valeur les services qu'il a rendus au Sénat. Cet ex-fonctionnaire a servi le public pendant plus de 40 ans, et il n'est que juste que les services qu'il a rendus au Sénat et au pays soient reconnus.

L'honorable M. EDWARDS: Quand ce sujet reviendra sur le tapis, ce sera alors le temps d'exprimer notre opinion sur ce point.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: La chose sera alors, sans doute, possible.

L'honorable M. EDWARDS: Je connais l'ex-greffier depuis cinquante ans, et je l'ai toujours considéré comme un fonctionnaire des plus compétents. C'est avec surprise que j'ai appris par la voie de journaux qu'il avait été malheureusement "décapité", et que son successeur était nommé. Je suis heureux, toutefois, de savoir qu'il est toujours bien portant et j'espère que sa vigueur se maintiendra longtemps encore. En ma qualité de membre du Sénat je désire déclarer que l'ex-greffier fut toujours, dans l'exercice de ses fonctions officielles, m'inspirer un grand respect, et en m'exprimant ainsi, je suis, j'en suis sûr, un fidèle interprète du sentiment de toute la Chambre. La position qu'il occupait était, suivant moi, des plus délicates, et chacun de nous doit reconnaître qu'il s'acquitta toujours de ses devoirs, dans toutes les occasions, d'une manière efficace et convenable.

L'honorable M. CASGRAIN: Mon intention était de donner avis d'une motion à proposer, demain, pour la production de la correspondance se rapportant à l'ex-greffier du Sénat; mais si le Sénat s'ajourne demain, cette Chambre me permettra, peut-être, de dire maintenant quelques mots. J'ai eu dernièrement l'occasion de rencontrer l'ex-greffier du Sénat, et il me dit qu'il n'avait reçu aucune notification, et que son remplacement a été décidé à son insu. Nous lui devons donc en toute justice un témoignage constatant que l'on n'a eu aucune faute ou négligence à lui reprocher, et qu'il n'y a absolument rien dans sa conduite, qui prête au moindre soupçon. Ce fut un fonctionnaire compétent. Il était